

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A.X INVEST
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 619 000 euros
Siège social : 4B Chemin des Bauds
04860 PIERREVERT
RCS MANOSQUE 527 874 903

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS EXTRAORDINAIRES DE L'ASSOCIEE
UNIQUE
DU 1ER SEPTEMBRE 2026**

Monsieur Ludovic ARNOUX, demeurant [REDACTED]
[REDACTED]

Propriétaire de la totalité des 61 900 parts de 10 € chacune composant le capital social de la société A.X INVEST.

Associé unique et Président de ladite société,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Transfert de siège social- Etablissement principal ;
- Modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social- Etablissement principal de la société à l'adresse suivante :

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

DEUXIEME DECISION

L'associée unique, en conséquence ce qui précède, décide de modifier l'article 4 des statuts ainsi qu'il suit :

Article 3 – SIEGE SOCIAL

“Le siège de la société est fixé à :

50 L'OREE DU GOLF
Chez Madame Patricia DEPETRIS
04860 PIERREVERT”

Le reste de l'article demeurant inchangé.

TROISIEME DECISION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original à l'effet de procéder aux formalités et publicités requises en vertu de la loi par les dispositions qui précèdent.

De tout ce qui précède, il a été dressé, le présent procès-verbal qui a été signé par l'associée unique et reproduit sur le registre de ses décisions.

L'associée unique

Signé par Ludovic ARNOUX
Le 17 sept. 2026

Signed with doc_a00
Universign tx_8bWrt1YbJA9B4